

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La Vie Musicale dans le Nord de la France

Deux jeunes virtuoses

Au cours d'un brillant concert donné récemment par l'Orchestre Symphonique de Lille, dans les jardins de la Lingerie de Lambersart, il nous a été donné d'entendre deux jeunes virtuoses : M^{lle} Georgette Plockyn, 8 ans et Marcla Deconinck, 11 ans, toutes deux pianistes et violonistes.



Georgette PLOCKYN et Marcla DECONINCK

Ces deux jeunes artistes ont remporté un réel succès dû à leur talent avec lequel elles exécutent un solo de violon avec accompagnement de piano. On sent chez ces jeunes enfants un tempérament artistique et un certain acquis que bien des musiciens plus âgés ne possèdent pas ; aussi c'est par une véritable ovation que le public a salué ces jeunes artistes.

La musique de la Garde Républicaine à Orchies

ORCHIES, incendiée par les Allemands en 1914 fête sa renaissance, le 17 juillet et à cette occasion, notre grande musique militaire française viendra y donner un grand concert, au cours duquel il sera agréable d'entendre un programme de choix, mis au point par M. Dupont, le nouveau chef de la Garde.

Des œuvres de Weber, Wagner, Lalo, d'Indy, Bizet, etc., seront exécutées. Les célèbres solistes de la Garde : MM. Devemy, Julien, Bandenbrock, Wullermoz (cors) ; M. Vernez (clarinette) ; Mercier (hautbois) ; MM. Carlin, Chastelain, Silhol, Bastide (bassons) ; M. Lamorlette (cor anglais) ; M. Linger (petite clarinette) ; M. Porté (flûte) et M. Delfosse (bugle), se produiront dans ces œuvres diverses.

Ce sera là un véritable et rare réel artistique qui attirera à Orchies une foule de dilettantes.

Le Congrès et le grand Festival fédéral d'Arras

La Capitale de l'Artois verra les 27, 28 et 29 août prochain, se dérouler la belle fête du XIX^e Congrès de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce grand festival fédéral est placé sous la présidence du maître Alexandre George. Actuellement près de 150 sociétés sont inscrites, dont un grand nombre de tout premier ordre ; vingt kiosques ou emplacements seront préparés à l'effet de recevoir les sociétés qui exécuteront deux morceaux de leurs choix, après avoir pris part à un coiffé défilé.

La séance solennelle du congrès se tiendra au Théâtre. Au cours de cette séance, un concert artistique sera donné par les réputés Orphéonistes de Valenciennes, les Orphéonistes et la Société Philharmonique d'Arras. C'est au cours de cette solennité que seront décernées les récompenses aux anciens musiciens fédérés.

Le lundi 29 août, un concert sera donné par la Grande Harmonie des Mines de Liévin, dirigée par son éminent et réputé chef M. Naninck, ancien chef de musique de l'armée. Nous reviendrons sur cette fête qui coïncidera avec la fête communale.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Pêcheurs à la ligne

« Journée Sportive », la chronique de notre collaborateur spécialiste sur : LE GOUJON.

Un essai de Drouhin sur le "Columbia" avant Paris-New-York

L'aviateur français Drouhin a été choisi comme pilote pour traverser Paris-New-York du « Columbia », le fameux monoplane de Chamberlin et de Levine.

La nouvelle a été communiquée hier par M. Levine et ses représentants à l'hôtel Ambassador.

Le départ aura lieu probablement au début de la semaine prochaine.

La révision des dommages de guerre

Le rapport de M. Léon Escoffier sur le projet de Gouvernement

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Léon Escoffier, député du Nord, vient de déposer son rapport sur le projet de loi de gouvernement, ayant pour objet de modifier la loi du 2 mai 1924 et tendant à soumettre en vue de leur examen ou de leur réduction, certaines indemnités de dommages de guerre.

Dans l'exposé qui précède, M. Léon Escoffier constate tout d'abord que le projet, constitué sur l'état de choses actuel un progrès véritable.

Il fait ensuite un résumé très complet des dispositions de la loi de 1924 qui modifie le projet actuel.

Le rapporteur rappelle que dans l'esprit du législateur de 1924 et notamment dans celui de M. Ringier, l'un des promoteurs de la révision, tous les dossiers qui avaient subi l'épreuve de conciliation ne devaient pas être revisés.

Examinant ensuite le texte du projet revu par la commission, M. Léon Escoffier remarque que le caractère juridictionnel est inféré au Comité Central, mesure souhaitée de tous depuis longtemps et qui permettra d'accélérer le processus de révision. En cas d'accord, il sera inutile de soumettre le dossier à la commission spéciale.

L'alinéa 3 de la révision des dossiers des sociétés d'habitants à bon marché, ainsi que les Sociétés agréées et reconnues d'utilité publique ainsi que les cultivateurs ou propriétaires fonciers pour la partie des indemnités accordées pour la remise en état du sol dont le rempli sera dûment effectué.

Le rapporteur justifie avec beaucoup de force, ces dispositions.

L'article 3 accorde immédiatement le caractère juridictionnel aux décisions du Comité central déjà rendues sur les dossiers encore en instance, étant entendu qu'il sera de même pour les dossiers restant à examiner.

M. Escoffier estime que les dispositions de l'article 3 qui assurent un règlement plus rapide des dossiers en instance, ne peuvent être qu'approuvées ainsi d'ailleurs que l'article 4 dont les termes rendent définitives les décisions non frappées d'appel dans le délai de deux mois.

On a prétendu, poursuit le rapporteur, qu'un degré de juridiction se trouvait enlevé aux sinistres du fait que l'examen de l'affaire était immédiatement confié à la commission supérieure.

M. Léon Escoffier fait justice de cette critique. Il rappelle tout d'abord que les dommages de guerre ressortissent aux matières administratives, ou le double degré n'est pas le droit commun comme en matière civile et ajoute : « Il ne serait pas plus exact de soutenir que des instances seront prolongées, car à l'heure actuelle, l'administration, lorsqu'elle n'a pas gain de cause, épulse tous les degrés de juridiction ».

L'examen devant le Comité central assurera tout autant de garanties, et les juges que le justiciable trouve aujourd'hui devant le tribunal des dommages de guerre ».

L'article 5, continue le rapporteur, fait entrer dans le cadre de la commission supérieure la section spéciale qui était restée en marge.

L'article 6 a pour but d'assurer un meilleur recrutement des rapporteurs, qui pourront être choisis parmi les auditeurs au Conseil d'Etat.

L'article 7 règle les restitutions ordonnées sur ce point M. Léon Escoffier estime que l'on doit donner plus de jeu aux prescriptions qui fixent les restitutions après réduction de l'indemnité.

Le gouvernement proposait l'imputation sur les indemnités de même catégorie ou immobilières, mais en spécifiant que cette imputation ne dispenserait pas du rempli. Il retirait ainsi d'un côté ce qu'il accordait de l'autre.

M. Léon Escoffier déclare alors qu'il est trop rigoureux d'imposer le rempli entraînant de graves dépenses à un sinistre de bonno foi, soumis à des restitutions imprévues. Il propose, en conséquence, de supprimer cette obligation en ce qui concerne le montant de l'indemnité restituée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Une délégation américaine a visité Roubaix-Tourcoing

Mais il y eut une déception, l'aviateur Noville qu'on attendait, ne vint pas : Nos hôtes furent émerveillés au cours de leur visite des usines de ce centre industriel

Nos régions industrielles exercent une attraction faite d'intérêt et de sympathie sur de tous ceux qui ont l'esprit pratique et réalisateur. C'est pour cela que, très souvent, le centre d'activité de Lille, Roubaix, Tourcoing, est l'objet de visites fréquentes, notamment d'Américains.



La délégation américaine devant la Chambre de Commerce de Roubaix après sa réception.

Hier, une délégation importante de la Chambre de Commerce Américaine en France accompagnée des représentants officiels de l'Ambassade et du Consul des Etats-Unis à Paris, était l'hôte des Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing, de la Fédération Industrielle et Commerciale et des personnalités les plus en vue de l'industrie et du Commerce Régionaux.

Le passage à Lille et l'arrivée à Roubaix

L'annonce qu'un des aviateurs ayant effectué récemment la traversée de l'Atlantique, au cours du dernier raid New-York-Paris, ferait partie de la caravane, avait attiré, dès 11 heures, à la gare de Roubaix, une foule considérable.

La population roubaisienne, qui aime l'effort et qui admire les courageux, s'apprêtait à féliciter le héros d'aujourd'hui, un de ces hommes audacieux, qui approchent des distances et aussi les cours.

Un grand nombre de voitures automobiles stationnait à la sortie de la gare, attendant les visiteurs.

La délégation partie de Paris sur train spécial mis à sa disposition par la Cie du Nord, était passée en gare de Lille à 10 h. 33 et elle avait été saluée sur la quai par MM. Dulour, commissaire de police spéciale, représentant la Préfecture ; Damez, représentant la Fédération Industrielle et Commerciale du Roubaix-Tourcoing ; Oudaert, chef de gare ad- joint, etc.

Quand à 11 h. 30, le train spécial entre en gare de Roubaix, une grosse déception attendait la foule, qui se pressait : l'aviateur Noville, un des compagnons du commandant Byrd, n'était pas là.

La délégation, conduite par MM. B. H. Conner, président de la Chambre de Commerce Américaine de Paris ; Gaulin, consul général des Etats-Unis, à Paris, fut reçue à sa descente sur la quai, par MM. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, entouré de membres de sa Compagnie ; Louis Lorthois, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; A. Delaoutre, président de la Fédération Industrielle et Commerciale et les Personnalités les plus marquantes du Commerce et de l'Industrie de la Région.

Après les souhaits de bienvenue, amical-

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

La Chambre a continué dans un calme relatif le débat électoral

Une série d'amendements sur le vote des femmes ont été disjoints

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Un calme relatif a succédé, hier après-midi, au débordement remarqué, à l'excitation, dont la Chambre a donné la nuit dernière un regrettable spectacle, et à la bataille qui se livrait sur les amendements n'a pas cessé d'être sévère, elle n'a pas, du moins, dégénéré en d'innombrables conflits, au profit de ceux qui se sont livrés hier sur les contre-projets.

Ces amendements ont été, au surplus, nombreux. Tous ont d'ailleurs été repoussés, soit directement, soit par voie de disjonction, à des majorités sensiblement égales. Les adversaires de l'arrondissement ont joué dans cette obstruction le principal rôle. C'est d'abord un des leurs, M. De-

launoy, qui, dans un premier discours, a ouvert le feu et dit leur fait aux arrondissementiers. Puis, sur chacun des amendements qui suivirent et qui furent de MM. Trementin, Pottou, Duplessis, Rouleau-Dugayac, About, on vit intervenir M. Berthoin, renforçant l'argumentation qui tenait d'être inouïe et l'appui de l'opposition proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La lutte entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

La suite entre les deux fractions hostiles se poursuivit ainsi dans une série d'escarmouches, et on atteignit l'article premier du projet de loi relatif à l'ordre de l'organisation proportionnaliste et pressant la Chambre de se prononcer pour un vote, pour lequel il réclamait un scrutin public.

Le XXI^{ème} Tour de France cycliste

La première étape alpestre Nice-Briançon (275 kilom.) est pour l'Halluinnois Vervaecke, sur pneu Dunlop, l'occasion d'un magnifique succès. -- Frantz conserve sa place de "leader". -- Arnould se classe 1^{er} des touristes-rouliers.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL)



VERVAECKE premier de la 1^{re} étape

Sur les 275 kilomètres du parcours difficile séparant Nice de Briançon, les touristes ont été aujourd'hui lars une débâche d'efforts qui ne les ont certes pas remis de leurs fatigues. Ils ont accompli une tâche formidable, sur des routes très mauvaises et leur labeur de ces jours est digne d'être comparé à celui de la semaine dernière, dans les Pyrénées. Dans cette ascension des terribles cols alpestres, nous avons eu à nouveau des moments d'émotion, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants. Comme au premier tour de France, les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

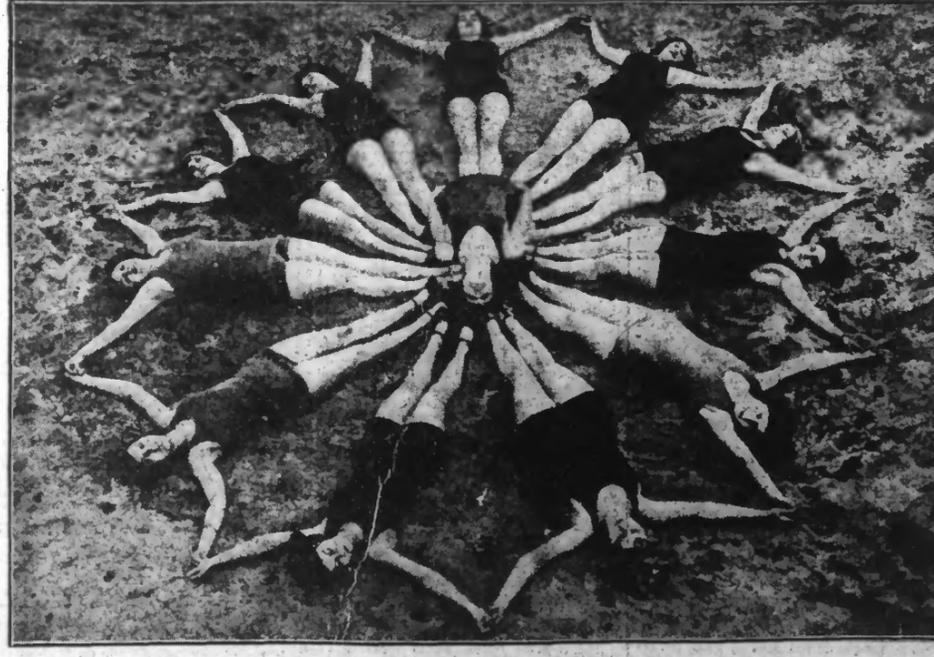
Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

Un peu de chose près, nous retrouvons les vainqueurs des Pyrénées aux places d'honneur, et les hommes ont fait preuve de leur valeur, avant les efforts, formidables, qui ont dû déployer les géants.

UN JOLI COUP D'OEIL SUR LA PLAGE



Ces gracieux tableaux ont été formés par une assemblée de jeunes filles villégiaturant actuellement sur une plage du Nord de la France et qui se sont amusées à représenter une étoile de mer originale.

LA GRAVE COLLISION D'AUTOMOBILES DE PETITE-SYNTHÉ

Nous avons relaté hier, la terrible collision d'automobiles qui s'est produite au carrefour des Moulins à Petite-Synthé.

Une petite voiture conduite par M. Maurice Moser, demeurant 113 rue Pierrette à Lagny-sur-Marne, vint s'écraser sur une limousine ayant à son volant M. Julien Vanosteen, revenant de Dunkerque.

Ce dernier ne fut que légèrement coupé à la main, mais trois autres blessés restent dans un état grave.

M. Moser a une grave commotion cérébrale et une plaie sérieuse à la main ; M. Leroux, qui habitait la même maison que le premier, est atteint d'une fracture du crâne et n'avait pas repris connaissance hier. M. Deglaire, de Bry-sur-Marne, a la clavicule brisée et des contusions multiples aux jambes.

Les familles des victimes ont été prévenues. Une enquête se poursuit.

Le vol de bijoux de Roubaix

Lundi dernier, nous avons relaté le vol de 150.000 francs qui avait été commis dans la bijouterie de M. Verboord-Bossut, rue de la Gare à Roubaix.

M. Hénaut, juge d'instruction à Lille, s'est rendu avec MM. Rogé, substitut et Prin, greffier, à la maison du 7 pour procéder à des constatations et recherches minutieuses.

Des renseignements recueillis il résulte que le vol a été commis dimanche entre 14 et 19 heures, alors que la famille du bijoutier et la bonne étaient absentes.

Nous croyons savoir que la justice suit une bonne piste et que des arrestations sont imminentes.

Le pain à 2 fr. 20 dans le Nord

La Commission départementale des farines s'est réunie lundi à 16 heures, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Laban, secrétaire général et président de la Commission, remplaçant M. F. Leroy, en congé.

Étaient présents : MM. Delannoy et Guitteau, conseillers généraux ; Balamane, représentant de la Meunerie ; Fossemeire et Debarre, représentant de la Boulangerie ; Louis, représentant des consommateurs ; Lefèvre, directeur des Services agricoles départementaux ; Cernier, chef de service à la Préfecture du Nord.

En présence de la baisse importante qui se manifeste sur les blés, les représentants de la Meunerie et de la Boulangerie acceptèrent facilement la proposition de la Préfecture d'abaisser les prix des farines et des blés.

A partir de mardi, le quintal de farine sera donc vendu 234 francs et le prix du pain sera abaissé à 2 fr. 20.

(LIRE LA SUITE EN 6^{ème} JOURNÉE SPORTIVE)